



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC ENTREPRISE STRASBOURG 14 RUE DE LA NUEE BLEUE 67000 STRASBOURG déclare et atteste avoir reçu la somme de 20 000 €.

Gilles Kastner et Guillaume Kastner, gérants de la société 900 GK, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 17 RUE DE LA REMISE 67120 DACHSTEIN, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Gilles Kastner
Nombre de parts	10000
Montant versé	10 000 €
2e associé	Guillaume Kastner
Nombre de parts	10000
Montant versé	10 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 15 janvier 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

"Lu et approuvé"

JST06

